



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/959

Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions mixte et d'application financière

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/959 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
AUX CLUBS SPORTIFS AMATEURS AU TITRE DU
DISPOSITIF D'AIDE A LA REPRISE - APPROBATION DE
CONVENTIONS MIXTE ET D'APPLICATION FINANCIERE
(DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis le début de la crise sanitaire, le sport amateur enregistre une baisse de 30% de ses adhérent-es à l'échelle nationale. Les services de la Ville de Lyon assurent un suivi permanent de son impact sur les clubs du territoire. Ce travail a permis d'identifier les associations dont la viabilité était menacée à court terme. Ainsi, par délibérations n° 2021/660 du Conseil municipal du 25 mars 2021 et n° 2021/754 du Conseil municipal du 27 mai 2021, 7 d'entre elles ont bénéficié d'un soutien exceptionnel pour prévenir des problèmes de trésorerie imminents.

Alors qu'une nouvelle séquence s'ouvre dans la gestion de cette crise sans précédent, la Ville de Lyon souhaite accompagner les clubs sportifs amateurs, très inquiets quant au retour des pratiquant-es la saison prochaine, en déployant un dispositif d'aide à la reprise à destination des associations implantées à Lyon. Ce dispositif, doté d'une enveloppe d'un montant de 300 000 euros, vise à relancer une dynamique sur le territoire.

Multiple et adaptée à tous les publics dans notre ville, la pratique sportive est source d'émancipation, d'engagement et d'épanouissement, levier d'inclusion sociale et protectrice de la santé. Elle fait partie intégrante de notre projet territorial global et nous souhaitons plus que jamais la sauvegarder.

Une campagne de communication a été lancée pour faire connaître aux clubs sportifs l'existence de ce dispositif de soutien, relayée par la presse, lyon.fr, l'Office des sports de Lyon. Un dossier de demande de subvention spécifique « d'aide à la reprise du sport amateur » a été mis en ligne le 20 avril dernier sur lyon.fr.

Un courriel a été adressé à près de 500 associations de sport amateur du territoire lyonnais pour porter à leur connaissance l'existence du dispositif et les modalités pratiques pour y prétendre. Les associations étaient invitées à transmettre leur dossier avant le 15 mai.

Sont éligibles au dispositif, les structures ayant un statut associatif à vocation sportive et dont le siège social est situé à Lyon. Les demandes des associations dont le siège social est situé dans la Métropole, mais dont la majorité des activités et des adhérents est lyonnaise ont également été pris en compte.

Les justificatifs constitutifs du dossier sont les suivants : statuts, déclarations et attestations du nombre d'adhérent-es des saisons 2019-2020 et 2020-2021, documents comptables des deux derniers exercices clos, budget de fonctionnement 2021, plan de trésorerie d'ici la fin 2021, bilan des aides perçues (chômage partiel, aides économiques diverses, etc.). Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides proposées par l'Etat et toute autre collectivité et entité fédérale dont la Ville s'est faite le relais.

83 dossiers de demande de subvention ont été instruits par la Direction des sports, en lien étroit avec le Contrôle de gestion de la Ville de Lyon.

Un arbitrage favorable a été rendu pour 77 d'entre eux.

La situation de chaque club a pu être appréciée dans le détail, la perte d'adhérent-es étant le point de départ de l'estimation, modulée en fonction des éléments de contexte financier : budget et dépenses d'exploitations, trésorerie en cours et prévisionnelle, disponibilités, impacts des aides d'état, endettement. La stratégie adoptée par les clubs pour le remboursement des cotisations encaissées, la mise en place d'avoirs ou de remises sur les cotisations de la rentrée, a aussi constitué un élément d'appréciation. Une attention particulière a été apportée aux disciplines fortement touchées, notamment les sports de combat et toutes les disciplines sportives d'intérieur.

De ces dossiers ressort une perte d'adhérents de 35 % en moyenne, toutes associations confondues, soit un recul sur le territoire lyonnais de près de 12 000 pratiquants, hors remboursement des cotisations. Les sports de combat, la gymnastique, les sports d'équipe en intérieur, la natation ont été les plus impactés.

27 disciplines bénéficient d'une aide. Tous les arrondissements sont représentés.

32 % de ces associations ne sont pas subventionnées en fonctionnement par la Ville de Lyon.

Si la structuration budgétaire des associations candidates est très hétérogène, 75 % d'entre elles présentent un budget de fonctionnement annuel inférieur à 200 000 euros et 8 %, un budget supérieur à 500 000 euros.

Par ailleurs, la moitié des associations candidates ont bénéficié des aides de l'Etat, principalement issues du dispositif de chômage partiel et, pour une vingtaine d'entre elles, du Fonds de solidarité. Quelques associations ont contracté un Prêt garanti par l'Etat.

Une enveloppe de 1 million d'euros de l'Agence nationale du sport est allouée aux clubs d'Auvergne-Rhône-Alpes ayant déposé un dossier d'aide au fonctionnement pour les associations en difficulté ou d'aide à la relance de la pratique sportive et à la reprise de licences. L'instruction des dossiers est effectuée au mois de juin par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Pour la saison 2021-2022, l'Etat met en œuvre de nouvelles mesures dans le cadre du Plan de relance, notamment le Pass Sport, une aide à la reprise de licences, destinée aux publics les plus fragiles.

Concernant le dispositif municipal d'aide à la reprise, l'ensemble des subventions proposées représente une aide moyenne de 21 euros par adhérent-e perdu-e.

La subvention moyenne versée s'élève à 3 000 €

Dans le cadre de ce dispositif d'aide à la reprise, je vous propose d'allouer une subvention à chacune des associations conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

Arr.	ASSOCIATION (adresse et SIRET)	Discipline	Evolution (%)	Subvention attribuée dans le cadre de l'Aide à la reprise	Pour mémoire : subvention de fonctionnement déjà attribuée en 2021
1er	CERCLE DES CHEFS D'ATELIER 26 rue de Crimée 433 014 107 000 18	Billard	-53%	2 000 €	0 €
	LYON CENTRE AIKIDO 17 rue de la Vieille 480 342 393 000 34	Sport de combat	-65%	1 500 €	0 €
	GV BELLECOUR AINAY 7 rue Major Martin 338 334 659 000 38	Gymnastique	-38%	1 000 €	0 €
	WADO CLUB DE LYON 4 rue Vaucanson 833 830 128 000 17	Sport de combat	-18%	3 000 €	4 000 €
2e	ESPERANCE SAINTE- BLANDINE 76 cours Charlemagne 524 659 604 000 10	Basket	-30%	2 500 €	3 500 €
	EQUATOR CULTURE 3 rue des Trois Passages 492 213 624 000 17	Danse	-100%	1 000 €	0 €
	AS CONFLUENCE 10 rue Laurencin 489 804 385 000 16	Football	-21%	1 000 €	3 000 €
	LYON METROPOLE TAEKWONDO 11 rue de Condé 521 763 201 000 22	Sport de combat	-46%	3 000 €	3 500 €
	SYSTEMA LYON 5 rue Confort 753 033 067 000 12	Sport de combat	-72%	3 000 €	0 €
	GRAND LARGUE LYON 3 rue des Trois Passages 441 611 134 000 12	Sport nautique	-10%	1 500 €	2 000 €
	CLUB DES SPORTS DE GLACE 100 cours Charlemagne 430 381 459 000 22	Sport de glace	-14%	1 500 €	12 000 €
3e	ASUL LYON 3 91 boulevard Vivier- Merle 433 141 397 000 11	Basket	-35%	5 000 €	14 000 €
	HIP HOP DE LYON 19 rue de la Rize 528 597 693 000 27	Danse	-35%	1 000 €	0 €

Arr.	ASSOCIATION (adresse et SIRET)	Discipline	Evolution (%)	Subvention attribuée dans le cadre de l'Aide à la reprise	Pour mémoire : subvention de fonctionnement déjà attribuée en 2021
	GV GYMFIZZ 215 rue Paul Bert 338 616 253 000 21	Gymnastique	-39%	500 €	0 €
	ELAN DE LYON 43 rue Léon Jouhaux 425 387 495 000 20	Omnisport	-52%	4 000 €	5 000 €
	CENTRE CULTUREL ET SPORTIF PATRONAGE LAÏQUE VILLETTE PAUL BERT 187TER avenue Félix Faure 395 327 257 000 14	Omnisport	-26%	2 500 €	8 000 €
	UNDŌKAI 2 place de Francfort 532 421 997 000 18	Sport de combat	-57%	6 000 €	0 €
	BOXING LYON UNITED 49 rue du Lac 753 339 175 000 22	Sport de combat	-76%	1 500 €	12 000 €
	LYON RHÔNE WATERPOLO 238 rue de Créqui 807 657 622 000 13	Waterpolo	-8%	2 000 €	2 500 €
	LIONS THAÏS FULL CONTACT GYM BOXE 127 rue Moncey 752 694 935 000 20	Sport de combat	stable	3 000 €	0 €
4e	FC CROIX- ROUSSIEN 57A rue Henri Gorjus 439 104 227 000 16	Football	-30%	3 500 €	18 000 €
	LYON CROIX- ROUSSE FOOTBALL 106 rue Philippe de Lassalle 779 825 827 000 24	Football	-10%	2 500 €	16 000 €
	COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT ADAPTÉ DU RHONE MÉTROPOLE DE LYON 133 boulevard de la Croix-Rousse 354 088 882 000 15	Sport adapté	-37%	3 000 €	0 €
	LYON SAVATE 65 boulevard des Canuts 404 178 600 000 23	Sport de combat	-41%	3 000 €	2 000 €

Arr.	ASSOCIATION (adresse et SIRET)	Discipline	Evolution (%)	Subvention attribuée dans le cadre de l'Aide à la reprise	Pour mémoire : subvention de fonctionnement déjà attribuée en 2021
	STIMUL EN VIE 28 rue Denfert- Rochereau 753 755 479 000 15	Sport Santé	-47%	2 500 €	0 €
	ACADÉMIE GRAND LYON 71BIS avenue du Point du Jour 804 209 617 000 13	Sport de combat	-49%	4 000 €	0 €
	GROUPE COURIR À LYON 65 rue Benoist Marie 824 751 929 000 20	Athlétisme	-51%	1 500 €	3 000 €
	OKINAWA SHAOLIN 100 quai Pierre Scize 411 027 717 000 23	Sport de combat	-40%	4 000 €	0 €
	FOOTBALL EDUCATIF 15 rue Jeunet 898 782 578 000 14	Football	-100%	1 000 €	0 €
	FC POINT DU JOUR 67 rue Edmond Locart 511 573 784 000 10	Football	-32%	2 500 €	13 500 €
5e	BASKET BALL DU 5 13 rue du Cmdt 338 293 699 000 25	Basket	-16%	2 000 €	7 000 €
	GV SAINT-JUST 14 rue Mère Elisabeth Rivet 338 293 699 000 25	Gymnastique	-62%	1 000 €	0 €
	LYON 5 HANDBALL 9 rue Laurent Paul 69110 SAINTE-FOY- LÈS-LYON 538 551 722 000 19	Handball	-27%	1 500 €	3 500 €
	DOJO ANSHIN ARTS MARTIAUX 109 rue Joliot-Curie 532 940 046 000 16	Sport de combat	-34%	4 000 €	2 000 €
	TENNIS CLUB MUNICIPAL DU 5e 57 rue des Aqueducs 301 393 062 000 15	Tennis	-8%	3 500 €	0 €
6e	AMICALE DES ATHLÈTES LYONNAIS Parc de la Tête d'Or - Vélodrome 502 432 024 000 29	Athlétisme	-29%	1 500 €	1 500 €

Arr.	ASSOCIATION (adresse et SIRET)	Discipline	Evolution (%)	Subvention attribuée dans le cadre de l'Aide à la reprise	Pour mémoire : subvention de fonctionnement déjà attribuée en 2021
	LYON ÉCHECS PASSION 64 82 rue Tête d'Or 510 943 178 000 28	Échecs	-58%	2 500 €	2 500 €
	CERCLE BELLECOMBE LYON - LYON ÉPÉE MÉTROPOLE 38 rue de la Viabert 779 903 541 000 26	Escrime	-55%	1 500 €	19 000 €
	LE MASQUE DE FER DE LYON 41 rue Crillon 308 636 364 000 25	Escrime	-40%	4 000 €	37 000 €
	GYM LYON MÉTROPOLE 33 rue Bossuet 832 423 032 000 16	Gymnastique	-24%	5 000 €	32 000 €
	LYON NATATION MÉTROPOLE 63 rue Bellecombe 340 498 179 000 27	Natation	-92%	25 000 €	58 000 €
	EUROPE LYON AÏKIDO 88 rue Masséna 448 545 244 000 31	Sport de combat	-30%	10 000 €	0 €
	ASUL KARATÉ 17 place Jules Ferry 431 587 930 000 14	Sport de combat	-53%	3 000 €	0 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DE TENNIS DE TABLE LYON 6 38 boulevard des Brotteaux 527 672 216 000 35	Tennis de table	-42%	3 500 €	0 €
	AS BEE POP LYON 46 rue Garibaldi 822 795 670 000 14	Volley-ball	-59%	1 000 €	0 €
7e	LYON ATHLÉTISME 75 allée Pierre de Coubertin 500 395 041 000 22	Athlétisme	-2%	2 500 €	66 000 €
	FC GERLAND 70 rue Félix Brun 420 063 653 000 18	Football	stable	2 000 €	12 000 €
	LYON MONTCHAT GR 53 rue Charles Richard 439 173 691 000 49	Gymnastique	-19%	2 500 €	7 000 €

Arr.	ASSOCIATION (adresse et SIRET)	Discipline	Evolution (%)	Subvention attribuée dans le cadre de l'Aide à la reprise	Pour mémoire : subvention de fonctionnement déjà attribuée en 2021
	LES LUCIOLES DE LYON Maison Ravier - Rue Ravier 950 396 770 000 22	Gymnastique	stable	4 000 €	12 000 €
	LYON HANDBALL 7 rue Ravier 508 618 782 000 25	Handball	-52%	2 000 €	5 000 €
	ANTS 46 allée d'Italie 831 693 247 000 23	Handisport	-23%	5 000 €	2 500 €
	JUDO CLUB GERLAND Maison Ravier - 7 rue Ravier 331 182 626 000 27	Sport de combat	-24%	5 000 €	7 000 €
	LYON TCHOUKBALL 6 rue Alphonse Daudet 837 972 694 000 17	Tchoukball	-43%	1 000 €	0 €
	TENNIS DE TABLE DE GERLAND 405 avenue Jean Jaurès 441 305 513 000 18	Tennis de table	-64%	2 500 €	6 500 €
8e	FC LYON Stade Vuillermet 196 avenue Paul Santy 419 890 785 000 19	Football	-15%	5 000 €	60 000 €
	CLUB SPORTIF LYON 8 4 rue Genton 520 388 554 000 13	Football	stable	1 500 €	4 000 €
	ETOILE SPORTIVE TRINITE 58BIS rue du Pr. Joseph Nicolas 779 926 039 000 24	Football	-19%	5 000 €	17 000 €
	LYON MOULIN À VENT 300 avenue Berthelot 537 628 562 000 28	Futsal	-50%	2 000 €	5 500 €
	CONVENTION GYMNIQUE DE LYON 13 avenue Viviani 320 975 683 000 30	Gymnastique	-48%	10 000 €	80 000 €
	AMITIÉ NATURE LYON 44 rue Pierre Delore 433 362 712 000 13	Omnisport	-23%	1 500 €	0 €

Arr.	ASSOCIATION (adresse et SIRET)	Discipline	Evolution (%)	Subvention attribuée dans le cadre de l'Aide à la reprise	Pour mémoire : subvention de fonctionnement déjà attribuée en 2021
	ALLIANCE JIU JITSU 5 rue Santos Dumont 801 624 651 000 15	Sport de combat	-47%	3 000 €	0 €
	ASUL LYON 8 TENNIS DE TABLE 16 rue du Commandant Pégout 402 141 634 000 12	Tennis de Table	-36%	2 000 €	11 000 €
	LYON OLYMPIQUES ÉCHECS 5 place du Marché 384 741 443 000 20	Échecs	-39%	3 000 €	42 000 €
	LYON FLOORBALL 342D rue de la Piémonte 753 128 636 000 28	Floorball	-79%	2 500 €	3 000 €
	SPORTING CLUB DE LYON ASSOCIATION 264 avenue Sakharov 408 772 804 000 30	Football	-18%	5 000 €	180 000 €
	LYON GR Gymnase Matthias Favier 2 place Schoenberg 389 380 163 000 11	Gymnastique	-25%	2 500 €	8 000 €
9e	GAULOISE DE VAISE 108 rue Pierre Audry 438 354 169 000 15	Haltérophilie	-42%	2 000 €	2 000 €
	HANDBALL CLUB DE LYON 358 rue du Doyen Chapas 433 087 582 000 22	Handball	-44%	2 000 €	17 000 €
	CLUB RHODIA VAISE 156 avenue Barthélémy Buyer 392 787 321 000 18	Omnisport	-70%	2 500 €	42 000 €
	AMICALE LAÏQUE VOLTAIRE 190 avenue Barthélémy Buyer 779 932 763 000 21	Omnisport	-64%	4 000 €	8 000 €
	LYON ROLLER MÉTROPOLE 13 rue Jean Zay 424 128 379 000 23	Roller	-13%	1 500 €	13 000 €

Arr.	ASSOCIATION (adresse et SIRET)	Discipline	Evolution (%)	Subvention attribuée dans le cadre de l'Aide à la reprise	Pour mémoire : subvention de fonctionnement déjà attribuée en 2021
Hors Lyon	CERCLE DE L'AVIRON DE LYON 12 quai Clémenceau 69300 CALUIRE-ET- CUIRE 779 672 468 000 13	Sport nautique	-19%	4 500 €	35 000 €
	VOVINAM VIET VO DAO 2 rue Ferdinand Gauthier 69720 SAINT- LAURENT-DE- MURE	Sport de combat	-73%	2 000 €	0 €
	HUNGSING KUNG- FU CLUB 2 chemin vert 69160 TASSIN LA- DEMI-LUNE 537 928 905 00026	Sport de combat	-41%	2 000 €	0 €
	TENNIS CLUB DE LYON 3 boulevard du 11 novembre 69100 VILLEURBANNE 779 786 318 000 13	Tennis	-6%	2 500 €	22 000 €
	VOLLEY BRON LYON LUMIÈRE Maison des Sociétés 69500 BRON 435 351 440 000 19	Volley-ball	-25%	1 500 €	9 000 €
	CLUB SPORTIF CHARCOT TENNIS DE TABLE 107 rue du Cmdt Charcot 69110 SAINTE-FOY- LÈS-LYON 402 330 062 000 25	Tennis de table	-60%	3 000 €	5 000 €
TOTAUX			-35%	240 000 €	

En complément, pour accompagner les acteurs du monde associatif sportif, la Ville de Lyon lancera à la rentrée de septembre une campagne de communication en faveur d'une incitation à la reprise de la pratique sportive par les lyonnais.

Le reliquat d'enveloppe non attribué par cette délibération pourra être mobilisé à la rentrée pour des clubs dont la viabilité s'avérerait menacée plus spécifiquement en début de saison prochaine. Une nouvelle délibération sera alors soumise au vote du Conseil municipal.

Les associations : Le Masque de Fer de Lyon, Gym Lyon Métropole, Lyon Natation Métropole, Football Club de Lyon, Etoile Sportive Trinité, Convention Gymnique de Lyon, Europe Lyon Aïkido, Lyon Olympiques Echecs, Sporting Club de Lyon association, Club Rhodia Vaise, Cercle de l’Aviron de Lyon et Tennis Club de Lyon font l’objet de conventions mixtes et de conventions d’application financière.

Vu lesdites conventions d’application financière ;

Vu lesdites conventions mixtes ;

Vu la délibération n° 2021/547 du Conseil municipal du 28 janvier 2021 ;

Vu la délibération n° 2021/660 du Conseil municipal du 25 mars 2021 ;

Vu la délibération n° 2021/754 du Conseil municipal du 27 mai 2021 ;

Vu l’avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l’avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse
- Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention globale de 240 000 euros est allouée aux associations précitées selon la répartition détaillée ci-dessus.
- 2- Les conventions mixtes et les conventions d’application financière susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations Le Masque de Fer de Lyon, Gym Lyon Métropole, Lyon Natation Métropole, Football Club de Lyon, Etoile Sportive Trinité, Convention Gymnique de Lyon, Lyon Olympiques Echecs, Sporting Club de Lyon association, Club Rhodia Vaise, Cercle de l’Aviron de Lyon, Europe Lyon Aïkido et Tennis Club de Lyon sont adoptées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
- 4- La dépense correspondante, d’un montant de 240 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l’exercice 2021 – ligne de crédit n° 110687, article n° 65748, fonction 40, programme SPCOVID2, opération SPCO6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET